



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 18 janvier 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14  
Etaient présents : 10 membres – 4 procurations – 14 votants

### Administration Générale -Finances

#### 380/2024 Convention avec la Commune de Sainte Marie aux Mines pour la participation à la prestation de Terre de Liens

Gérard FREITAG explique que la communauté de communes a pris en charge une prestation de l'association Terre de Liens dans le cadre de la reprise d'exploitation agricole.

Cette action a été inscrite dans l'axe I du GERPLAN : MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE VIVANTE ET DURABLE et plus précisément sous l'intitulé : « État des lieux du foncier agricole et repérage des enjeux de transmission ». Ce travail a été présenté à la commission « Environnement-Cadre de vie », en particulier le 12 décembre 2023.

Il est prévu par ailleurs que cette prestation soit cofinancée à hauteur de 40 % par la CEA, 40 % par la communauté de communes et 20 % par la commune dans laquelle l'opération a été menée. L'exploitation se situant en l'occurrence sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la refacturation de ces 20 % à cette commune. Le montant de la prestation est de 7 500 €.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** la refacturation de 20 % de la prestation de Terre de Liens à la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines pour la refacturation de 20 % de la prestation de Terre de Liens.

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Luc FRECHARD



